

N° 325
Mai
2015



Maires Ruraux de France

36 000
COMMUNES

Le mensuel des maires ruraux de France



LOI NOTRe

LES MAIRES RURAUX APPELLENT À LA MOBILISATION

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

Péréquation en actions

DOSSIER

Esprit es-tu là?

TRIBUNE

L'évidence rurale reviendra

«La France doit être fière de ses communes»

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Péréquation en actions
Page 3

«Les choses deviennent très
sérieuses pour les communes»
Page 4

DOSSIER

Esprit es-tu là?
Page 5

Les étrangers dans la maison
Page 7

BRÈVES

Page 10

TRIBUNE

«La France doit être fière de
ses communes»
Page 12

L'évidence rurale reviendra
Page 17

FENÊTRE SUR

Mobilisation devant le Conseil
constitutionnel
Page 20

EDITORIAL

Maintenant ou jamais !

Depuis plus de 40 ans, les gouvernements successifs de la France ont posé un voile impudique sur l'aménagement du territoire. Ce ne sont pas les quelques petites touches impressionnistes ici et là qui changeront la couleur du tableau.

Aussi, il n'est pas étonnant que l'esprit et le contenu de la loi dite NOTRe se contente d'élaborer une architecture administrative, qui entérine cette carence et même l'aggrave.

On assèche financièrement et organiquement les représentations démocratiques et on parachève, en organisant par la loi leur dévitalisation ultime. On tue la démocratie de proximité. Le crime est parfait.

Mais nous ne sommes pas obligés d'accepter cette stratégie technocratique qui se drape du fumeux " sens de l'histoire " pour mieux anesthésier son monde.

Tout se joue dans les semaines à venir, après il sera trop tard. Chacun d'entre nous se doit d'agir avec force et détermination auprès du Parlement et du gouvernement. Fort heureusement, nombre de parlementaires comme des élus de toutes sensibilités, de toutes tailles de collectivités, partagent le point de vue qu'il ne faut pas se laisser confisquer par la technostructure administrative et politique ce qui fait le ressort démocratique de notre pays.

Alors levons-nous et battons-nous. Il arrive un temps où l'inaction et la passivité nous rendront finalement complices.

Demain, il sera trop tard.

Le Bureau de l'AMRF



Retrouvez l'AMRF en ligne

36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 325 / MAI 2015

FONDATEURS Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier - Pierre-Yves Collombat - Andrée Rabilloud

REDACTION 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 79 93 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian

Rédactrice en chef : Julie Bordet-Richard

Ont également participé à ce numéro : Pierre-Yves Collombat, Hervé Cassagne, Catherine Champeymont, Catherine Leone, Margaux Ollagnier, Cédric Szabo

EDITE par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 77 20 • Fax 04 72 61 79 97 • amrf@amrf.fr

COMITÉ DE RÉDACTION Vanik Berberian - Marie Jeanne Béguet - Dominique Bidet - John Billard - Jean-Paul Carteret - Guy Clua - Dominique Dhumeaux - Michel Fournier - Nadine Kersaudy - Marie-Antoinette Métral - Louis Pautrel

IMPRIMERIE Imprimerie Albédia - Aurillac - Imprimé sur papier PEFC/10-31-1446 issu de forêts gérées durablement • Dépôt légal 2^e trimestre 2015 • CPPAP 0616 G 84 400 • ISSN : 0245 - 3185

RELATION ABONNES - RESEAU Catherine Champeymont • Tél. 04 72 61 77 20 • amrf@amrf.fr

ABONNEMENTS Adhérents 19 € • Non-adhérents 37 € • CCP LYON 1076-40 Y

Acteurs publics

PÉRÉQUATION EN ACTIONS

« Comment les acteurs publics gèrent-ils population et espace ? ». C'était le thème du débat lors de l'Assemblée générale annuelle des Maires ruraux de France, qui s'est tenue les 18 et 19 avril à Paris.

Invités de cette table ronde : le groupe La Poste et Erdf. A travers ces témoignages, l'AMRF voulait souligner qu'il est possible d'appréhender le développement local autrement qu'en fonction du seul nombre d'habitants, mais en tenant compte également de l'espace et des besoins en services.

Non, le seul modèle viable économiquement n'est pas celui de la concentration des populations et des services. C'est pourtant ce que voudraient nous faire croire le gouvernement et l'Europe libérale... Pourtant d'autres situations existent, où de grands opérateurs prouvent qu'il est possible d'aménager le territoire en menant une activité permettant de maintenir leurs services dans toute la France.

Le timbre-poste, symbole de la péréquation

Un peu d'histoire pour commencer, racontée par Jacques Savatier, directeur général adjoint du groupe La Poste, en charge du développement territorial : Henri IV décide en 1595 d'ouvrir le service des messageries royales aux particuliers, permettant d'acheminer le courrier partout en France. Mais il faut attendre plus de 250 ans pour la véritable révolution que représente le timbre, suite à son invention par les Anglais.

Deux caractéristiques : d'abord, le paiement du service à l'avance, alors que le transport du courrier était facturé auparavant lors de sa réception. Deuxième caractéristique : un prix identique quelle que soit la distance parcourue par le courrier depuis l'expéditeur jusqu'au destinataire. C'est ce qui fait du timbre un formidable outil de péréquation territoriale, insiste Jacques Savatier, car les villes payent pour les campagnes et les entreprises pour les particuliers : le coût de l'acheminement du courrier au sein d'une même ville est à l'évidence moins cher qu'entre deux points du ter-

ritoire. Par ailleurs, 85% du trafic postal est pris en charge par les entreprises et les échanges entre particuliers ne représentent que 3% du courrier.

Pour sa part, Pierre Guelman, directeur des affaires publiques d'Erdf, a démarré son intervention avec un credo rassurant pour tous les ruraux « Il est inimaginable qu'on puisse être pénalisé dans son alimentation ou pour le rétablissement de l'électricité parce qu'on habite une partie du territoire qui est moins dense qu'une autre ».

L'entreprise publique est elle aussi attachée au principe dit « du timbre-poste » pour le tarif d'acheminement de l'électricité. Celui-ci représente environ 30% de la facture des particuliers, afin de financer le réseau. Ce tarif est le même quelle que soit la distance entre le consommateur et le producteur. Les tarifs en revanche ne sont pas identiques. Ils varient en fonction du besoin (la puissance demandée).

Il pourrait être intéressant d'interroger Orange sur l'application du principe « du timbre-poste » au très haut débit. L'Etat n'a malheureusement pas organisé de péréquation entre les zones denses et le monde rural pour la fibre optique, alors que les économies de la pose en ville par les opérateurs télécom auraient pu compenser les dépenses liées au déploiement dans le monde rural. Résultat : ce sont l'Etat et les collectivités qui doivent financer. Et les ruraux attendent...

Hervé Cassagne

Mobilité et désertification médicale

Deux autres interventions illustraient ce débat : la mobilité en milieu rural en Pays Tolosan, par Didier Bosque, et le dispositif Païs, qui lutte contre la désertification médicale, présenté par le Dr Isaac Gbadamassi. Celui-ci ne repose pas sur la sempiternelle solution de la maison médicale, mais sur l'organisation des médecins libéraux... Païs, présenté il y a quelques mois dans *36000 Communes* (n° 297) commence à s'exporter au-delà du Loir-et-Cher. Le Dr Gbadamassi juge que pour pouvoir continuer à se développer, il doit obtenir du ministère de la Santé le statut de « dispositif expérimental » afin d'obtenir un financement au travers de la loi santé.

Situation comparable à proximité de Toulouse : l'expérience menée en pays tolosan avait pour but de contribuer à la décongestion de la rocade toulousaine. Elle est bloquée par le vide institutionnel entre le changement de statut du Pays et la mise en place du futur PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural). A suivre...

Loi NOTRe

« LES CHOSES DEVIENNENT TRÈS SÉRIEUSES POUR LES COMMUNES »

L'autre débat s'est concentré sur le projet de loi NOTRe. Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var et membre fondateur de l'AMRF, et Gérard-François Dumont, géographe et professeur à la Sorbonne ont tenté d'éclairer les maires ruraux sur les risques de ces nouvelles dispositions.

« Les choses deviennent très sérieuses pour les communes » a lancé Pierre-Yves Collombat dès le début du débat. Sur le ton de l'ironie, Gérard-François Dumont a déclaré au contraire avoir « pas mal d'espoir », depuis le récent voyage du président de la République en Suisse, un pays avec « peu de chômage, beaucoup d'emplois et pourtant il y a 26 cantons tout petits. Et les Suisses n'imaginent même pas qu'ils ont besoin de métropoles ! »

A propos de la fusion des régions, il explique que la France est le seul pays au monde à faire des « méga-régions ». Il ajoute : « l'Insee vient d'annoncer que lorsqu'il y a 13 régions, il y a moins de différences entre elles que quand il y en a 22... Dans ce cas, n'en créons qu'une seule, comme ça il n'y aura plus aucun écart ! » Rires de la salle.

Quant au nombre de communes qui serait trop élevé : « c'est une erreur de penser qu'un territoire à dimension métropolitaine engendrerait des richesses. Ce n'est pas la taille qui fait le résultat. »

Pour Pierre-Yves Collombat, « l'origine de ces réformes n'a rien à voir avec une étude de ce qui se passe » sur le territoire. Le sénateur a résumé les points les plus gênants du projet de loi, notamment la suppression des syndicats, la fixation de la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants, l'augmentation du nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités. « Le plus beau, ironise le sénateur, c'est la suppression de la minorité de blocage prévue dans l'article 63 de la loi ALUR ». Cette minorité de blocage permettait aux maires de contrer le transfert automatique de la compétence urbanisme à l'intercommunalité. Un texte voté l'année dernière... « Il ne faut pas laisser passer ça. »

« Mais le fin du fin, c'est la mise en place dès 2017 d'un nouveau mode de scrutin pour les délégués communau-

taires qui seraient élus au suffrage universel direct. Si ça passe, c'est la mort de la commune ! »

« La situation est catastrophique », insiste Gérard-François Dumont. « La démocratie, c'est d'abord la démocratie locale. Elle commence dans la commune. Si tout est centré dans l'intercommunalité, nos concitoyens ne vont pas se sentir concernés. »

Mais alors que faut-il faire pour défendre la commune ? « Il faut résister mais je me demande comment », questionne Philippe Dubourg, président des maires ruraux des Landes.

« C'est une erreur de penser qu'un territoire à dimension métropolitaine engendrerait des richesses. Ce n'est pas la taille qui fait le résultat. »

« Il faut déjà être conscient de ce qui se passe. Et il faut dire *Assez !* et le dire politiquement », lui répond Pierre-Yves Collombat.

« Il faut aller voir les parlementaires », intervient Vanik Berberian, président des maires ruraux de France. « 19 députés ont voté

pour le suffrage universel direct. Quelle représentativité ont ces gens-là ? »

« Qu'est ce qu'on peut faire pour que les parlementaires aient plus de courage ? », demande Daniel Barbe, président des maires ruraux de la Gironde.

« Il faut ne pas les soutenir et le leur faire savoir », répond le sénateur. « Ce que je reproche aux maires ruraux, c'est d'être trop gentils. Il faut lutter contre une campagne de dénigrement des élus locaux ».

Le lendemain, l'assemblée générale de l'AMRF a voté une motion demandant aux parlementaires « de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des maires ruraux de France, tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi. Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales. »

Ils appellent également l'ensemble des élus ruraux à se mobiliser.

Julie Bordet-Richard



Photo D.R.

ESPRIT ES-TU LÀ ?

Selon François Hollande et ses ministres, c'est rien moins que « l'esprit du 11 janvier » qui préside à la réforme territoriale.

Ainsi la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique a-t-elle cru bon d'inaugurer la discussion de la loi NOTRe, en première lecture, au Sénat, le 13 janvier 2015, par cette déclaration liminaire :

« Je voudrais évoquer le contexte tout à fait particulier dans lequel nous nous trouvons. Présenter ce soir un texte portant nouvelle organisation territoriale de la République a beaucoup de sens. Je me félicite de cet intitulé (1), particulièrement bienvenu dans un contexte de grande difficulté, de deuil, de tristesse, qui nous impose d'assumer plus que jamais nos responsabilités.

Nous avons vu tous nos concitoyens se lever pour dé-

fendre des valeurs dont nous nous sommes peut-être, les uns et les autres, un peu détachés, alors qu'ils attendent de nous, membres du gouvernement et parlementaires, que nous les incarnions et les portions.

Débatte de ce projet de loi revêt donc encore plus d'importance que nous ne pouvions l'imaginer voilà quelques jours. En effet, nous serons amenés à parler d'égalité entre les citoyens. Or, nous le savons tous, les enfants de France ne disposent pas aujourd'hui des mêmes possibilités, des mêmes chances selon l'endroit où ils naissent et où ils vivent.

Pour lutter contre cette prédestination de la naissance dont parlait Edgar Morin, il faut combattre les inégalités

en matière d'accès aux services publics, à l'éducation, à la culture. Tel est le sens du texte dont nous discutons ce soir.

Envisager une nouvelle organisation territoriale de la République amène évidemment à aborder des questions institutionnelles, mais il s'agit aussi de mieux faire correspondre les espaces administratifs et la mise en œuvre des services publics à la vie de nos concitoyens. J'avais dit, lors de la discussion générale, qu'il fallait mettre fin à la concurrence entre territoires et faire prévaloir la coopération : nous touchons là au cœur du sujet.

Je vais en rester là, certains d'entre vous semblant estimer que mes propos s'écartent du sujet (2)... Je ne doute pas que nos débats seront à la hauteur des enjeux. »

Ma réponse fut celle-ci :

« Je voudrais revenir sur votre déclaration liminaire, madame la ministre. Je suis d'accord avec vous : ce que nous faisons ici est très important au regard de ce qui se passe en France actuellement. Sauf que le présent projet de loi détricote notre organisation territoriale ; il détricote ce qui fonde le lien entre nos concitoyens. Je rappellerai, à cet instant, une phrase de Tocqueville que je ne me lasserai jamais de citer : « C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. »

Vouloir noyer la commune dans de grandes intercommunalités au nom de la compétitivité, c'est aller à l'encontre de ce principe, de même que vouloir dissoudre ou vider de sa substance, d'une manière ou d'une autre, le département, qui est l'autre collectivité de proximité...

Si ce que nous faisons ici a bien une influence sur l'avenir de notre pays, il importe de sortir de la seule logique managériale, fondée sur la compétitivité, et de se préoccuper des conditions de la vie démocratique, de la prise en compte de l'intérêt général, de la naissance du sentiment d'appartenance et de citoyenneté... Il vaudrait mieux que le texte dont nous discutons n'ait pas des ef-

fets inverses de ceux que nous sommes censés rechercher. »

Le thème étant visiblement passé au rang des « éléments de langage » de la communication officielle, il sera développé sur le mode solennel, une semaine plus tard par François Hollande lui-même, « L'esprit du 11 janvier doit désormais inspirer notre action dans la durée. C'est exceptionnel que des millions de

Français descendent dans la rue, non pas pour protester, non pas pour contester, mais pour affirmer leur attachement à ce qui nous unit tous : la République. Ceci exige de nous placer désormais à la hauteur des événements, de repousser les vaines querelles et les polémiques inutiles, de nous unir autour des réformes indispensables, c'est-à-dire de celles qui dépassent les intérêts catégoriels - par ailleurs légitimes, ou les intérêts partisans - par ailleurs nécessaires... »

Il est donc impératif, poursuit François Hollande de redonner confiance dans l'avenir, donc de réformer le service public et notre organisation territoriale :

« Aujourd'hui, nous sommes en train de le faire. Déjà des régions moins nombreuses ont été dessinées, leurs compétences seront renforcées en matière économique, d'aménagement du territoire. Les départements, finalement maintenus pour un temps, seront recentrés sur l'ambition de solidarité. Les intercommunalités seront capables de garantir, avec un niveau de population qui peut varier selon les territoires, l'accès aux services publics, pour que les communes n'agissent plus seules quand elles n'en n'ont plus les moyens. » (3)

En guise de conclusion on se contentera de renvoyer les prédicateurs à l'Écriture : « Le vent (l'Esprit) souffle où il veut : tu entends sa voix, mais tu ne sais ni d'où il vient ni où il va. » (Jean 3.8)

Pierre-Yves Collombat

Note

1 - Intituler NOTRe, un projet de loi dont pratiquement personne ne veut, il fallait déjà oser. En faire un drapeau face à l'adversité, on reste sans voix!

2 - Après un moment d'incompréhension, quelques manifestations d'irritation ont commencé, en effet, à agiter l'hémicycle.

3 - Vœux aux Corps constitués et aux Bureaux des assemblées (20/01/2015)

LES ETRANGERS DANS LA MAISON

Notre époque a des airs de déjà vu et de cette familiarité étrange (1) naît une inquiétude que pourtant aucune menace précise ne justifie clairement.

Ainsi, comment ne pas voir dans la crise financière et économique actuelle, l'écho de celle d'avant-guerre : mêmes dégâts sociaux et politiques, mêmes déshérences idéologiques, même impuissance politique, mêmes erreurs sur les remèdes et le choix des médecins. Même acharnement à faire le contraire de ce qu'il faudrait faire. Mêmes menaces de destructions à l'horizon.

« Aujourd'hui, la seule raison de vivre des classes dirigeantes, écrivait Bernard Maris (2) paraît être l'accumulation pour l'accumulation, l'argent pour l'argent, la productivité pour la productivité, la vitesse pour la vitesse... Pour quoi, au fait... Le message de Keynes sonne comme un tintement de clochette dans le fracas du périphérique. »

Jusqu'au 7 janvier 2015, Bernard Maris n'a cessé d'agiter sa clochette keynésienne, sans plus d'effets que son illustre modèle. Si depuis son assassinat, le grand public connaît ses liens avec *Charlie Hebdo* (3), que sait-il de plus de ses critiques de notre système économique et de la gestion de la crise ? (4) Le rabot médiatique est passé par là.

« Quel économiste aujourd'hui pense à la cité ? Aucun.

Elargir la focale permet de constater que le malaise n'est pas seulement celui « des banlieues », ni même celui de la « France périphérique ».

Tous ont l'œil rivé sur le PIB, triste Moloch, qui mastique aussi bien des gaz d'échappement que des kilos de nourriture ? » interrogeait Bernard Maris dans l'ouvrage cité.

Qui, à part les élus locaux et les travailleurs sociaux directement concernés, à part quelques policiers, s'intéresse, autrement qu'en passant ou sous le choc d'une actualité traumatisante, aux fissures de la Cité ?

« La République, (pour les jeunes des banlieues), explique le président du club de foot Lyon-Duchère, c'est une chimère. On a trop délaissé ces zones, pendant des années. À l'école d'abord, en livrant de jeunes profs sans expérience à des gamins aguer-

ris à la turbulence... L'interprétation des attentats a été tout autre dans ces quartiers. J'ai réuni une quarantaine de gamins de 13 à 16 ans dans mon club, j'ai été abasourdi par ce que j'ai entendu. Ils n'ont pas été informés par les journaux, mais par les réseaux sociaux, c'est la seule source accessible pour eux et ils croient que c'est la vérité. La théorie du complot, j'ai pris ça en pleine gueule. Surtout, ils ne voyaient pas la mort de dix-sept personnes, mais l'acte de bravoure de ceux tombés les armes à la main. Ils ont de l'admiration pour ces gars-là, ils trouvent qu'ils leur ressemblent. Eux sont en quête de reconnaissance et croient qu'en mourant les armes à la main, on peut y arriver... »

« Comme on ne leur enseigne plus nos valeurs, d'autres prennent la place, et ça marche, car ils sont en quête de quelque chose. La radicalisation religieuse, c'est une conséquence, cela fait partie du repli sur soi. Ces jeunes, ils connaissent leur quartier et ce que disent leurs copains, c'est tout. On est en vase clos. Et tant qu'il n'y avait pas de problèmes, ça arrangeait tout le monde. » (5)

Elargir la focale permet de constater que le malaise n'est pas seulement celui « des banlieues », ni même





Photo AMRF

celui de la « France périphérique ». Le problème c'est celui de la cité toute entière, la question celle du « vivre ensemble », des raisons du « vivre ensemble » et de leur transmission dans un système qui entend réduire au strict minimum la sphère publique : Etat, collectivités locales, terreau du sentiment d'appartenance et de la force des peuples libres pour reprendre l'expression de Tocqueville. Un système qui entend tout soumettre aux règles du marché et réduire le lien social à une forme d'échange marchand ; un système qui sape la confiance dans nos institutions politiques nationales et locales pour instituer la concurrence libre et non faussée en régulateur dominant de la société ne fabrique pas des semblables mais des « atomes sociaux » étrangers les uns aux autres.

En 1942, Henri Decoin met en scène le roman de Georges Simenon « Les étrangers dans la maison », paru deux ans plus tôt. Raimu y interprète le rôle d'un avocat autrefois célèbre, Hector Loursat, tombé dans la déchéance et l'ivrognerie, brouillé avec sa fille dont il se désintéresse et qui, dans un sursaut de dignité, reprend du service, sauve l'amant de sa fille accusé d'un meurtre commis dans sa propre maison. Le vrai coupable, confondu devant la Cour, est un autre membre de la bande de jeunes à laquelle tous appartiennent.

L'intérêt du film ne tient ni à son scénario, ni à sa critique sociale aujourd'hui désuète, ni au jeu des acteurs, même si la plaidoirie de Raimu vaut le détour. Le vrai thème du film, résumé par son titre - « Les étrangers dans la maison » - c'est le vide qui s'est progressivement insinué, entre les générations. Devenus des étrangers pour leurs parents, les enfants remplissent ce vide de fictions cinématographiques – on dirait aujourd'hui en zonnant sur les réseaux sociaux- puis par la délinquance, autrement plus attrayante que les leçons de morale. « De spectateurs, ils devenaient des acteurs et ils se sont couverts de sang » résume Loursat avant d'accuser les parents d'une cécité qui les arrangeait... tant qu'il n'y avait pas de problèmes.

Un système qui fabrique des étrangers dans la maison République est en grand péril.

Là est notre déficit collectif. Et ce ne sont ni quelques mesures de circonstance à prix cassé, ni la prédication institutionnelle ou médiatique qui suffiront à le relever.

Pierre-Yves Collombat
Membre fondateur de l'AMRF
Sénateur du Var

Notes

1 - Freud avait déjà relevé l'« inquiétante étrangeté » de certains rêves ou situations suscitant l'impression du « déjà vu », de revivre, comme en décalé, un moment déjà vécu.

2 - « Keynes ou l'économiste citoyen »

3 - Bernard Maris figure parmi les créateurs et les collaborateurs réguliers de Charlie Hebdo.

4 - Il était notamment partisan d'une sortie de la France de la zone euro telle qu'elle fonctionne.

5 - Le Point 17/01/2015



**campagnol.fr**

**Créez le site internet
de votre commune !**

 pour seulement 180€ par an
 sans connaissances particulières
en informatique



**Pour plus
d'informations,
rendez-vous sur
www.campagnol.fr**

Offre réservée aux adhérents de l'AMRF



Elections

Maire ou taxi ?

Conséquences du redécoupage des cantons dans l'Ain et ailleurs : les élus ont dû parcourir entre 50 et 100 kilomètres pour transmettre les résultats du scrutin lors des élections départementales.

Le maire de Vieu en Valromey avait pourtant prévenu le préfet et lui avait demandé de bien vouloir « examiner des moyens de regroupements » avec d'autres communes. Réponse du préfet : « aucun moyen de regroupement des procès verbaux n'est prévu par les textes législatifs et réglementaires en la matière (...). Aussi, je vous réquisitionne afin de porter vos procès verbaux au bureau centralisateur ». Pour le canton d'Hauteville-Lompnes, une quarantaine de maires a du parcourir en 50 et 100 kilomètres les deux



Photo AMRF

dimanches d'élections. D'autres départements ont été concernés par ce problème, mais dans certains cas, le préfet a pris des

dispositions plus favorables aux élus.

Rendez-vous pour les régionales...

Service public

« Pas tout le territoire »

« Il n'existe pas d'obligation de couvrir tout le territoire ». C'est par cette formule que la Cour des comptes comprend la notion d'aménagement du territoire pour Radio France (RF). La « maison ronde » en a été informée par le rapport que la Cour a rendu début avril au sujet de la restructuration. A l'heure où le président de l'AMRF écrivait à Matthieu Gallet, le patron de Radio France, pour lui demander de veiller à ce que tout le territoire soit couvert par les locales, la Cour des comptes considère qu'il n'y a pas d'obligation à ce que tous les citoyens, où qu'ils vivent, aient accès à l'information du service public. Elle recommande même un « schéma cible d'implantation, permettant une couverture renforcée du territoire à moyens constants ». En clair, fermer des locales. On ne sera décidément jamais sur la même longueur d'onde avec les « sages » !

Police

Circulez

Voilà du temps perdu et de l'énergie mal utilisée. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a adressé – semble-t-il – à toutes les communes un questionnaire aux maires pour qu'ils déclarent par voie électronique, le nombre de policiers municipaux. Raffinement suprême, ceux qui auraient omis de déclarer le chiffre officiel, le plus souvent zéro, ont reçu une relance du CNFPT... faute de réponse. Et pour cause seules 12 % des communes sont concernées.



Retrouvez votre actualité sur www.amrf.fr

Richesse 16 800

Ce n'est pas le nombre de communes de France après fusion! Il s'agit du revenu fiscal médian en 2011. Dans les zones rurales, il est donc de 16 800 € contre 19 800 € dans les grandes aires urbaines. Il est de 17800 € dans les aires urbaines moyennes et 17 400 € dans les petites. C'est une note du Conseil d'analyse économique qui le dit dans sa publication de février tout en signalant que « la dynamique est au rattrapage : entre 2002 et 2011, le revenu médian a augmenté près de deux fois plus vite en zone rurale que dans les grandes et moyennes aires urbaines ». Signe que le développement entrepris dans les communes pour équiper et créer des services paie. Mais la pente est encore forte...

Savoie Une classe sauvée

La preuve que la mobilisation fonctionne : une classe vient d'être sauvée grâce aux différentes actions des élus et des parents d'élèves. En décembre 2014, le DASEN a informé le maire de la commune de Bessans, en Savoie, qu'en raison « des effectifs relativement peu élevés de l'école, il retirerait un poste de l'école à la rentrée 2016 ». Mais quelques mois plus tard, le maire apprend que la suppression de poste concernerait en fait la rentrée 2015... L'école comptait 21 élèves en 2014, répartis en deux classes. Pour 2015, on prévoit 20 élèves. Si une classe est supprimée, ces 20 élèves se retrouveront en classe unique répartie en six niveaux allant de la grande section de maternelle au CM2. Quid de la qualité d'enseignement ? Si les élèves en petite section devaient être refusés de l'école, ils devraient se rendre dans la commune voisine, située à 7 kilomè-

tres en zone de montagne, reliée par une route régulièrement fermée par des chutes de neige. Après courriers, rassemblements, interventions d'élus, notamment Vanik Berberian auprès de la ministre de l'Education nationale, interventions des syndicats de l'enseignement, etc., la classe menacée est officiellement sauvée depuis le 10 avril. Il ne reste plus qu'à espérer qu'elle ne sera pas de nouveau menacée pour la rentrée 2016.



Photo AMRF

RENSEIGNEMENTS - CONTACTER L'AMRF

Si vous souhaitez recevoir des informations sur l'AMRF, merci de nous faxer ce bulletin au 04 72 61 79 97 ou de nous le retourner à : AMRF, 52 avenue Foch, 69006 Lyon Vous pouvez également nous contacter au 04 72 61 77 20.

Nom, Prénom :
Maire de la commune de
Adresse :
CP, Ville : Téléphone :
E-mail :

«LA FRANCE DOIT ÊTRE FIÈRE DE SES COMMUNES»

Entretien avec le Recteur Gérard-François Dumont, géographe, économiste et démographe

Quelle est, selon vous, l'importance de la commune ? Comment s'explique la singularité française ?

Gérard-François Dumont : Pourquoi la France a-t-elle hérité de quelque 36 658 communes ? Pour répondre à cette question, il faut considérer la géographie historique et culturelle. La fonction de l'échelon administratif de base consiste à mailler le territoire. *Ceteris paribus*, un territoire plus vaste devrait donc comporter davantage de communes qu'un territoire disposant d'une moindre superficie. Or, la France dispose du territoire le plus vaste d'Europe, si l'on exclut la Fédération de Russie et l'Ukraine : la superficie de la France métropolitaine est supérieure de 57 % à celle de l'Allemagne, de 88 % à celle de l'Italie et de 128 % à celle du Royaume-Uni. De tels pourcentages peuvent expli-

quer en partie un nombre plus élevé de communes en France.

En outre, il importe d'examiner l'histoire démographique. Pendant tout le deuxième millénaire et jusqu'au XIX^e siècle, la France est, de loin, le pays le plus peuplé d'Europe. Par exemple, en 1800, la France compte 29 millions d'habitants, 31 % de plus que les territoires actuels de l'Allemagne, près de deux fois plus que l'Italie, et près de trois fois plus que le Royaume-Uni. Or, la deuxième fonction de la commune est de mailler une population pour lui fournir un cadre originel d'expression de la volonté communale. Au cours de l'histoire, le nombre des communautés territoriales se créant (les paroisses d'alors) est fonction directe du peuplement. Aussi la France, nettement plus peuplée que ses voisins, crée un nombre beaucoup plus élevé de communes. À l'intérieur même des différentes régions qui constituent actuellement la France, le nombre de communes est dépendant des différences de densité de population existant non seulement dans le passé mais encore aujourd'hui. Ainsi la région Nord-Pas-de-Calais, dont la densité est trois fois supérieure à la moyenne nationale, et qui est, pendant des siècles, la région la plus dense de l'Hexagone (jusqu'à ce que l'Île-de-France devienne une région urbaine), compte une superficie communale moyenne de 8,04 km² contre une moyenne nationale de 15 km². En effet, le département du Nord compte 650 communes sur 5 738 km², soit une aire communale moyenne de 8,8 km², et celui du Pas-de-Calais 893 communes sur 6 671 km², soit une aire communale moyenne de 7,47 km². En revanche, des départements dont le poids démographique relatif a toujours été moins important dans l'histoire disposent d'une densité communale moindre : 290 communes sur 7 228 km² dans le Cher, soit une superficie communale moyenne de 24,9 km² ; 331 communes pour 9 237 km² dans les Landes, soit une aire communale moyenne de 27,9 km², trois fois plus que le Nord.

Le nombre de communes de l'Hexagone, héritières des paroisses de l'ancien régime, résulte donc, outre de la taille du territoire français, de l'importance relative du peuplement ancien de l'espace français.



Photo D.R.

Expliquer le nombre de communes par la géographie et par l'histoire du peuplement de la France conduit-il à justifier sa pertinence actuelle ? Différentes comparaisons sont possibles, d'abord à l'intérieur des territoires français, ensuite par rapport à certains partenaires européens. En effet, l'idée de constituer de grandes communes pour mieux répondre aux défis de l'avenir a été concrétisée par l'administration française dans différents territoires d'outre-mer. La Guadeloupe compte seulement 34 communes sur 1 780 km² (une superficie moyenne de 52,35 km²), la Martinique également 34 communes sur 1 100 km² (une superficie moyenne de 32,4 km²), la Réunion 24 communes sur 2 511 km² (une superficie moyenne de 104,6 km²), et l'immense Guyane 22 communes seulement. Dans le même esprit, la France a décidé de regrouper les soixante-dix villages de Mayotte dans une quinzaine de communes. Cette superficie moyenne élevée des communes dans des régions d'outre-mer y facilite-t-elle le développement ? Aucun élément ne l'atteste.

Une des forces de la démocratie française tient à ses 500 000 conseillers municipaux qui s'occupent quotidiennement et bénévolement du territoire comme des citoyens.

En France, l'échelon communal ne peut être a priori considéré comme caduc parce qu'il correspond à un territoire dont l'identité repose sur un profond soubassement historique et dont la gestion affinée suppose une connaissance proche. D'ailleurs, l'une des forces, et peut-être la plus grande, de la démocratie française tient à ses 500 000 conseillers municipaux qui s'occupent quotidiennement et bénévolement du territoire, comme des citoyens qui les ont élus. Supprimer cet échelon pour le dissoudre complètement dans un ensemble plus vaste ne résoudrait rien. Bien au contraire, cela nécessiterait de remplacer ces hérauts de la démocratie locale par des fonctionnaires soumis aux 35 heures et ne disposant pas nécessairement d'une meilleure connaissance des hommes et des territoires pour résoudre toutes les questions quotidiennes.

Maintenir le réseau communal de la France, c'est également conserver le maillage spatial qui fait la richesse des civilisations. Refuser le déménagement du territoire est impératif. Le grand historien Arnold Toynbee, étudiant les causes du déclin des civilisations, conclut à deux grands risques de perte d'harmonie sociale : les « schismes horizontaux » et les « schismes verticaux ».

LE CAS ALLEMAND

Considérons le cas de l'Allemagne, souvent mis en exergue pour sa politique de regroupement forcé des communes. La réalité est assez différente car la réforme communale s'est effectuée en Allemagne de façon disparate. L'autonomie communale inscrite dans la Loi fondamentale (article 28) trouve sa source dans la loi prussienne de 1808 inspirée par le baron de Stein (1757-1831) et maintenue sous Hitler. Les communes allemandes sont des " corporations auto-administrées " ayant le droit d'émettre des emprunts. Fidèle à ses institutions fédérales, l'Allemagne a organisé des formes territoriales fort diverses selon les Länder.

Dans les années 1970, l'Allemagne compte moins de communes (32 002) que la France mais chacune dispose d'une aire moyenne inférieure aux communes françaises, compte tenu d'un territoire moins vaste. Sur les 32 002 communes allemandes, 24 438 se trouvent dans les Länder de l'Ouest et 7 564 à l'Est. Globalement, la réforme territoriale à l'Ouest a abaissé le nombre de communes de 24 304 à 8 505. Mais ce chiffre global mélange des Länder où les fusions ont été systématiquement organisées, et d'autres où les Länder ont privilégié la coopération intercommunale, instituant un niveau local supplémentaire d'organisation du territoire.

Aussi les écarts entre superficies communales moyennes sont-ils considérables : 8,62 km² dans la Rhénanie-Palatinat, qui compte 2 303 communes sur 19 849 km² ; 86 km² dans la Rhénanie-du-Nord-Westphalie qui ne compte que 396 communes. Autrement dit, la superficie moyenne des communes allemandes varie considérablement selon les Länder, et rien ne prouve que les Länder ayant un nombre relativement moindre de communes s'en portent mieux. Certains observateurs allemands pensent même le contraire dans la mesure où la démocratie de proximité s'éloigne lorsque que la superficie d'une commune s'agrandit. Et il a parfois été décidé de « recréer » un tissu d'élus locaux.

Les premiers proviennent de « classes mélangées sur le plan géographique mais séparées sur le plan social ». Les seconds, les schismes verticaux, proviennent de « communautés séparées sur le plan géographique ». A contrario, cette analyse montre que la démocratie de proximité est le terreau de l'harmonie sociale.

La France doit donc être fière de ses communes. Au lieu de vouloir les garroter par une succession de textes, la France, en leur rendant la considération qu'elles méritent, justifiée par l'histoire et la géographie, motiverait encore mieux l'esprit d'équipe, la volonté de bâtir ensemble des projets pour mieux répondre aux besoins des populations et au souci de construire l'avenir.

À quoi ressemblerait une réforme territoriale réussie ?

G.-F. D. : une réforme territoriale réussie doit se fonder sur des principes et non sur des poncifs. Or, la lecture des exposés des motifs de la vingtaine de lois territoriales votées ces dernières années, soit près d'une par an, est affligeante. Car aucun vrai motif n'est explicité. Il s'agit à chaque fois d'affirmations laissant l'impression que les rédacteurs n'ont fait qu'appliquer des poncifs auxquels il faudrait obligatoirement croire. Pourtant, il ne s'agit que de poncifs complètement dépassés dans un monde globalisé, internationalisé et mondialisé.

Le premier poncif est celui de la métropolisation. On ne peut nier ce phénomène depuis les années 1990, lié à la montée du tertiaire, qui s'est localisé dans les villes, et à l'intérêt de connexions pour les entreprises. En même temps, cette métropolisation – c'est-à-dire le fait d'être une grande ville – n'entraîne pas automatiquement de l'attractivité. Cette dernière dépend aussi de la gouvernance territoriale et du climat entrepreneurial. S'il suffisait d'être une grande ville pour être attractif, Paris devrait être la ville la plus attractive d'Europe, puisqu'il s'agit de la plus peuplée. Or ce n'est nullement le cas : l'Île-de-France est à la treizième place des régions de France en matière de taux de croissance, ces dernières années. Un rapport récent montre que Paris perd régulièrement des centres de décision, ce qui est dramatique : il ne s'agit pas uniquement de la perte de cadres supérieurs, mais de l'ensemble des emplois induits.

Le deuxième poncif est de tout réduire à une logique centre/périphérie. Cette idée du « big is beautiful », avec des rayons d'influence les plus longs possibles, a conduit au mécano institutionnel actuel. Tout ce raisonnement repose sur des critères d'unité urbaine et d'aire

urbaine, élaborés par l'Insee, qui sont extrêmement critiquables : ils sont présentés comme objectifs mais sont fondés sur des normes quantitatives extensives. En réalité, l'espace vécu par nos contemporains est, de plus en plus, de nature réticulaire et non radial. Or, nos lois sont élaborées comme s'il y avait partout des centres qui dominaient des périphéries et comme si ces périphéries n'existaient que dans leur rapport avec le centre.

Le troisième poncif tient à l'idée que le développement territorial émergerait de la rédaction de schémas. D'où des textes contraignant les collectivités territoriales à rédiger des schémas toujours plus nombreux, ce qui débouche sur une maladie que je qualifie de « schématique aiguë ». Le temps consacré, par les élus et par leurs collaborateurs, à rédiger ces documents, est d'une efficacité fort limitée. Ces schémas ne sont souvent que la copie d'un document voisin et ont une utilité pratique extrêmement réduite. Le jour de leur parution,

ils sont déjà souvent dépassés car fondés sur des études préalables datant de plusieurs années. Surtout, les territoires ont moins besoin de schémas que de projets !

Le quatrième poncif est la croyance en l'efficacité automatique de la centralisation. Qu'ils soient de droite ou de gauche, les textes des

quatre dernières années s'inscrivent manifestement dans l'idée selon laquelle la recentralisation est la meilleure formule pour améliorer l'aménagement du territoire en France. Or, cette recentralisation est vouée à l'inefficacité, comme l'a montré par exemple la période des directives territoriales d'aménagement prévues par la loi de 1995. La France est le seul pays démocratique qui pense que la recentralisation va améliorer la vie de ses territoires.

Propos recueillis par Julie Bordet-Richard

Maintenir le réseau communal de la France, c'est également conserver le maillage spatial qui fait la richesse des civilisations.

Comment une commune peut-elle agir pour ne pas être noyée dans une trop grosse intercommunalité ?

Gérard-François Dumont : La difficulté est aujourd'hui majeure car la conception française de l'intercommunalité est quantitative, rigide et jacobine.

Grosueur. Les lois successives exigent des intercommunalités de plus en plus grosses comme si la taille était la réponse parfaite aux besoins des territoires, alors que la grosseur croissante implique le risque d'éloigner les décisions du citoyen et d'éloigner l'efficacité, qui requiert la proximité. La grosseur signifie l'étouffement d'intercommunalités de taille inférieure qui, à la suite d'une longue pratique, fonctionnaient de façon satisfaisante. Prenons un autre exemple : si une commune rurale doit reconstruire sa station d'épuration, techniquement, la meilleure solution est un équipement commun avec la commune voisine (un SIVU), mais le Préfet exige que la compétence assainissement soit transférée à une intercommunalité qui s'étend sur 900 km². Comme cette intercommunalité est partagée entre plusieurs dizaines de bassins versants, soit on devra faire des dizaines de km de canalisations en terrain peu pentu, soit on aura de petites stations, mais gérées de fort loin, et pas mieux.

Rigidité. Sur ordre étatique, les lois veulent figer les territoires dans des périmètres exclusifs et totalement englobants qui sont ceux des intercommunalités. Pourtant, dans un monde réticulaire, en fonction des types de besoins des populations et des types de projets, tout territoire ne doit pas nécessairement se mettre en réseau avec ses semblables. Les syndicats à la carte qui fonctionnaient auparavant correspondaient mieux à la réalité réticulaire du monde actuel que des cadres intercommunaux figés. Autrement dit, le rôle de l'État ne devrait pas être de contraindre les territoires à entrer dans des intercommunalités figées aux périmètres décidés par Paris, mais, d'une part, de retrouver l'attention aux « convenances locales » que l'Assemblée nationale de 1790 avait su porter et, d'autre part, de faciliter et d'encourager l'interterritorialité.

Jacobinisme. Dans les réformes actuelles de l'intercommunalité, les communes risquent effectivement d'être noyées. Pourtant, la logique de l'intercommuna-

lité, qui, faut-il le rappeler, est pratiquée en France depuis la fin du XIX^e siècle, dès la création des Sivu, c'est le travail d'équipe pour des projets ou des services utiles au bien commun de l'ensemble des habitants de l'intercommunalité. Ce travail d'équipe fonctionne lorsqu'il se concentre sur l'intérêt commun intercommunal, sans vouloir tout centraliser, en laissant s'exercer la logique de la subsidiarité, consistant à régler à l'échelon le plus bas, celui de la commune, tout ce qui peut y être accompli de manière satisfaisante.

Or, il y a une volonté étatique d'effacer les communes de l'intercommunalité en élisant des conseillers communautaires au suffrage universel, conduisant à ce que certaines communes ne soient plus représentées au conseil communautaire, ce qu'ont déjà décidé les textes sur le Grand Lyon (avec application à l'horizon 2020). Cela revient à la fois à effacer l'échelon de base de la démocratie locale et à tuer le travail d'équipe. Pour gagner au football, il faut à la fois des footballeurs de qualité et une équipe. Or l'État ne veut pas d'équipes territoriales, mais ne voit qu'une seule tête : il prend le risque de tuer l'esprit d'équipe, c'est-à-dire l'intercommunalité bien pensée. Comme l'a écrit le 8 avril 2015, Pierre Méhaignerie, ancien ministre et président de Vitré communauté : « Avec l'élection au suffrage universel, on va tuer les intercommunalités ».

Effectivement, Pierre Méhaignerie, qui est parvenu à faire de son territoire un modèle de développement, sait mieux que personne que le travail en équipe est la clé de la réussite des territoires. Ignorer cette logique d'équipe qui veut que chaque territoire puisse s'exprimer et avoir sa part au sein d'une intercommunalité, ce serait briser l'intercommunalité.

Pour ne pas être noyée dans une trop grosse intercommunalité, noyade qui affaiblirait la démocratie locale et nuirait au bien commun de ses habitants, une commune n'a qu'une solution : tout faire pour que le fonctionnement intercommunal soit subsidiaire, quitte à contrecarrer, au nom de la liberté, les réglementations qui vont à l'encontre de cette subsidiarité.

Quels principes pour une réforme territoriale réussie ?

Réalité. Le principe de réalité signifie qu'il faudrait accepter de dresser un bilan complet et objectif de la vingtaine de lois territoriales des dernières années et des concepts très discutables qui les sous-tendent, comme ceux d'unité urbaine ou d'aire urbaine. Ce bilan mettrait en évidence que les résultats sont plus négatifs que positifs, puisque les citoyens n'en n'ont ressenti aucun avantage en matière d'amélioration des services publics ou de baisse des impôts locaux et qu'en outre, dans le même temps, la situation de l'emploi s'est détériorée. Faire un bilan, c'est accepter d'en tirer ensuite des conséquences, donc de revenir sur des aspects de ces lois qui sont néfastes en raison de logiques centralisatrices, de leur caractère inutilement chronophage pour les élus et leurs collaborateurs ou de nouvelles contraintes imposées aux territoires qui rendent encore plus difficile la mise en œuvre de projets locaux et le souci de bonne gouvernance territoriale .

Égalité. Concernant le principe d'égalité, l'égalité numérique devrait être l'objectif premier de la politique nationale d'aménagement du territoire. Il s'agit là d'un rôle régalien par excellence, alors que l'État a tendance à se défausser sur les collectivités territoriales. La France a connu l'époque de la fracture téléphonique, il ne faut pas recommencer la même erreur avec le numérique. L'État doit assumer ses responsabilités.

Deuxième application du principe d'égalité : le cadre législatif actuel considère que le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par habitant doit varier selon le nombre d'habitants des territoires, sous prétexte qu'il y aurait le maximum de frais de centralité dans les communes les plus peuplées, celles comptant plus de 200 000 habitants. Cela n'est pas nécessairement inexact mais doit être mis en relation avec les économies d'échelle résultant d'une densité élevée de population, notamment pour la rentabilité des équipements et des infrastructures. En réalité, cette inégalité en matière de DGF, allant du simple au double avec des effets de seuil qui créent des inégalités supplémentaires, ne se justifie pas.

L'égalité financière est absolument nécessaire. Elle ne se fera pas immédiatement, mais doit être mise en œuvre progressivement sur cinq ou six ans. Au lieu de cela, on

invente des systèmes de péréquation qui sont de véritables usines à gaz !

Subsidiarité. Selon le principe de subsidiarité, la recherche de la démocratie est d'abord la subsidiarité institutionnelle. Il faut par exemple revenir sur la multiplication des formules d'intercommunalité – communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole – qui crée de l'opacité démocratique et des rigidités. Le rôle de la loi est de définir un cadre général unique d'intercommunalité, que chaque territoire doit être libre d'adapter à ses spécificités.

En outre, une réforme de l'État est absolument nécessaire pour accompagner cette subsidiarité. Il faut revenir sur les textes « centralisateurs », comme la loi NOTRe, dont nombre d'articles associent systématiquement le préfet à chaque prise de décision. Mal-gré la décentralisation, on continue à maintenir des doublons qui coûtent cher.

Enfin, les territoires français ont besoin de stabilité et de visibilité, non d'un mouvement brownien et d'un abus de normes désormais continus depuis 25 ans.



Photo NARDESE

L'ÉVIDENCE RURALE REVIENDRA

Ce texte est la reprise d'une tribune de Vanik Beberian parue au printemps dans la revue de l'administration territoriale du ministère de l'Intérieur.

92% du territoire, un tiers de la population, l'espace rural français existe bel et bien. Non, la vie ne se résume pas à l'urbain. Non, la France n'est pas seulement urbaine, elle est aussi rurale. Pour autant, l'attention médiatique et politique portée aux campagnes est inversement proportionnel à la place qu'elles ont dans notre pays.

Pourquoi ? La raison est simple. Bien enfouie dans le subconscient collectif, la pensée dominante est que le « progrès », la « modernité », l'« avenir », se concentrent essentiellement à la ville. Comme une scorie mentale issue des mouvements de population du 19^e siècle dont nous avons du mal à guérir.

Cela s'illustre par le divorce formidable entre l'enjeu de l'aménagement de tout le territoire et le souci, pour les administrations comme pour le pouvoir central politique, qu'il soit parisien ou régional, de vouloir tout contrôler par une technicisation et une hiérarchisation, discutables, qui confinent à l'absurde. Le jacobinisme est toujours bien ancré dans les esprits et donc dans les faits. Le « monter à la ville » est encore perçu comme l'expression de la réussite alors qu'en réalité, de mon point de vue en tout cas, c'est au contraire de plus en plus ringard.

L'exercice concernant l'organisation territoriale via le projet de loi « NOTRe » traduit cette vision subjective et à bien des égards d'un autre temps, compte tenu de l'évolution du monde et en particulier du monde rural. Celui-ci contribue à l'écriture de l'histoire contemporaine avec un enrichissement venu de tous les pores de la société, de chacune des cellules du pays. Pour autant, une vision « urbanocentrée » freine l'appréhension réelle de ces changements qui affectent le pays, tant positivement que négativement. Quitte à passer sous silence ce qui se passe dans l'essentiel de notre territoire, dans ces 640 000 km² au sein desquels on repère, vu d'avion, quelques pôles de densité, ces espaces intra-ruraux que sont les métropoles.

Au cœur de cette dérive, l'accumulation des consé-

quences de cette aspiration concentrationnaire permanente infusant dans tous les domaines : politique, universitaire, médiatique, ... Avec une forme de paroxysme et de consécration dans l'exercice, la loi NOTRe, point d'aboutissement malheureusement provisoire d'un souci permanent de toujours concentrer plus fort les humains, les activités, les pouvoirs et les moyens.

On peut y ajouter l'approche de certains universitaires (Davezies, Aubelle,...) ou « sachants » autoproclamés abonnés des plateaux télé (Ifrap, J. Levy...) qui chacun à leur manière théorisent la centralité et la magnificence

La pensée dominante est que le « progrès », la « modernité », l'« avenir », se concentrent essentiellement à la ville.

du modèle urbain. Ces arguments qui font le miel de certains hauts fonctionnaires sont bien compris des caciques des partis politiques qui traduisent dans la loi les transferts obligatoires et systématiques des compétences d'une collectivité vers celle immédiatement plus grande, (du département de la région, des

communes vers leurs outils intercommunaux,...). Cette dilution de la proximité dans un espace plus vaste que certains qualifient de « sens de l'histoire » n'est pourtant pas une loi physique. Les lois de ces décennies, toutes origines politiques confondues, conduisent à leur aboutissement, la loi Maptam. Elle a donné aux métropoles un statut et avec, un cortège de justifications pour perpétuer la concentration des moyens et la rupture des solidarités avec les territoires qui les contiennent. C'est l'esprit même de cette loi qui se prolonge aujourd'hui dans la loi NOTRe.

Changer de regard

Il y a là un élément fondamental, le point de vue, comme celui contemplé depuis le belvédère ou du haut de l'échelle. L'essentiel de la production intellectuelle et politique est concentré au travers du prisme urbain. Tout y est vu à partir de ce seul point de mire, de ce seul absolu. Là se trouve un piège majeur pour notre pacte républicain.

C'est au passage, manquer cruellement de lucidité

quand la croissance des villes de par le monde vient dire l'impossible développement harmonieux et solidaire de la densité. La concentration de la population a laissé place à celle de trop nombreux et graves problèmes sanitaires, environnementaux pour que la France s'exonère d'une anticipation visant une meilleure occupation de l'espace. Il suffit de penser un instant aux surcoûts humains et financiers, immédiats et collatéraux que représente cette course à la concentration pour en être terrifié. Si l'on y prend garde, il est à redouter que le stade suivant celui de la métropole risque d'être celui de la nécropole, dis-je souvent par provocation.

Notre association, à sa manière visionnaire, évoquait dès 1994 le défi rural, non pas le combat d'arrière-garde de quelques communes sur la défensive, mais l'engagement - volontariste et réfléchi - de tous ceux pour qui le choix du modèle français d'occupation de l'espace national sera le choix irréversible de notre société de demain.

La référence à l'urbain a vu poindre des notions, des repères qui n'ont eu de cesse d'alimenter le « moulin à prière » et fini par convaincre les auteurs de la pertinence de leur pensée tournant en boucle. Parmi celle-ci, la démarche qui consiste à voir le rural comme la marge, le péri, l'hinterland, l'arrière-pays, l'interstice, l'ailleurs. Cela devient une faute dans le domaine de l'action publique. Parce que les conséquences sont innombrables et souvent sources de la détérioration du maillage. C'est aussi la source et l'alimentation du sentiment d'abandon et de sa réalité bien tangible trop sou-

c'est bien ce sentiment d'abandon qui évolue de plus en plus en constat d'abandon qui se traduit très clairement dans le résultat des urnes.

vent. Oui, c'est bien ce sentiment d'abandon qui évolue de plus en plus en constat d'abandon qui se traduit très clairement, élection après élection, dans le résultat des urnes. La réponse n'est certainement pas en voulant corriger ce constat dans une vision en trompe-l'œil qui se traduit aussi dans la propension de certaines petites villes qui, au lieu de cultiver cette différence et revendiquer une certaine qualité de vie, veulent paraître plus grosses qu'elles ne sont en réalité. L'obsession de vouloir jouer dans la cour des grands au point de baptiser une structure de quelques milliers d'habitants « métropole » confine au ridicule.

Mieux considérer l'autre

Pour autant, nous sommes dans une situation para-



Photo AMRF/PASQUIER

doxale avec un point de tension qui ne pourra être indéfiniment occulté par les pouvoirs publics. Ainsi l'avenir pourrait être moins sombre, résultat d'une sorte de lucidité collective à vivre donc occuper le territoire de manière plus équilibrée. Cela n'empêche pas les zones vierges, le fond des vallées géographiquement reculées et « loin du monde ». Mais l'analyse par l'Insee des dernières données atteste d'une croissance plus forte en milieu rural, en particulier dans les toutes petites unités, les villages de moins de 500 habitants. Quelles qu'en soient les motivations, on ne peut passer sous silence ce fait qui montre un changement profond dans les mentalités.

Malgré cela, et c'est là que se situe le paradoxe, de nombreux éléments prédisent des jours encore plus difficiles pour le développement de la plus grande partie de notre pays. La technostructure résiste voire prospère ! Après une nouvelle démarche visant à privilégier le développement des métropoles (Loi Maptam), les projets en cours suscitent une vive inquiétude des élus et génèrent un nouveau climat de défiance et d'incertitude.

Défiance à l'égard des élus, pourtant au contact direct de la population qui mesurent chaque jour le rejet grandissant, sans distinction, et le sentiment d'abandon trop souvent hélas justifié. Outre l'hallali médiatique sur les communes et les départements, ces deux institutions pourtant essentielles à notre démocratie et à nos territoires, les acteurs ruraux sont des protagonistes qui ont à souffrir d'une évolution essentiellement guidée par cette mono vision urbaine, technocratique et hors sol. Incertitude aussi, issue de cette fuite en avant permanente et des conséquences d'une impréparation manifeste, faute d'une vision peu nourrie de la richesse des acteurs des territoires. On le voit avec le débat sur les lois en cours. Pourtant, les élus de la République

s'étaient réunis à l'initiative du Sénat en automne 2012 pour les Etats Généraux de la Démocratie Territoriale et avaient discuté ensemble pour aboutir à une volonté quasi unanime. Nous étions et restons, toute taille de collectivité confondue, toute tendance politique, favorables à une simplification de notre organisation territoriale, à la recherche d'un meilleur rapport service rendu / coût, à une adaptation de notre schéma institutionnel à commencer par une clarification des attributions et des compétences.

Or, les projets discutés au Parlement vont à l'encontre de ce projet avec un éloignement théorisé aujourd'hui, mais qui sera mis en pratique demain si nous restons inertes.

Le dévoiement de l'intercommunalité

Des régions plus grandes en charge de la définition des politiques locales nécessitant pourtant une implication dans la réalité locale, des intercommunalités XXL, affranchies de leurs fondamentaux basés sur les projets de développement actés avec la volonté des élus. La commune, avant d'être une administration locale est d'abord une communauté humaine, et le conseil général, aujourd'hui départemental, loin d'être une structure périmée, est un outil efficace en matière de solidarité entre les citoyens et d'accompagnement des communes, en particulier dans nos territoires ruraux. Le fonctionnement démocratique ne peut être le jouet d'une vision simpliste pour dissimuler la velléité de contourner toutes les formes d'organisation légitimées par une représentativité démocratique. A ce titre, la commune ne doit pas être affaiblie au point de « l'évaporer » dans l'intercommunalité comme le conseil départemental dans son périmètre régional. Mais au-delà de l'articulation des collectivités entre-elles, nous avons toujours pensé que la question du périmètre venait après celle des compétences et non l'inverse.

Les enjeux sont nombreux et justifient désormais de lancer en commun une démarche qui doit faire davantage émerger dans le débat national le rôle de l'ensemble des acteurs ruraux, économiques, associatifs et élus dans le développement au service d'une population de plus en plus nombreuses qui souhaite « vivre à la campagne ».

Ne pas jouer avec la démocratie

L'initiative que nous avons lancée, d'animer un réseau d'acteurs ruraux porté vers une fédération des forces souvent diffuses, réaffirme un non ferme et catégorique

à une concentration des moyens travestie souvent par les administrations en mutualisation. La proximité est un bien trop précieux pour la dévoyer ou la détruire par une dilution dans des ensembles démesurés et inefficaces. Surtout quand les habitants sont dans la recherche d'une considération nécessaire à l'efficacité et à la dignité humaine.

La force des acteurs ruraux est d'offrir une vision optimiste et étayée qui vienne, non pas s'opposer par principe, mais compléter et réguler la vision urbaine et concurrentielle inadaptée aux défis de l'espace rural français. Nous pensons que beaucoup des problèmes urbains ont une part de réponse dans le développement du monde rural, malgré la culture originelle et prégnante de l'Etat qui par formation oppose l'un à l'autre. Travers renforcés par des responsables politiques corsetés et formatés, incapables de s'émanciper de telles pressions au point de s'en rendre complices.

La navigation à vue sur la question de la réforme territoriale et les contradictions affichées depuis longtemps nous conduisent droit devant une implosion territoriale en conséquence de sa déstructuration. Nous disons que le principe de réalité s'imposera par nécessité à celui des dogmes. Dit autrement, j'attends de voir combien de temps il faudra pour repeindre une cage d'escalier de collège ou qui prendra à 500 km de là, la décision l'hiver à 6 heures du matin de faire partir ou non un ramassage scolaire en fonction de l'état des routes. Les acteurs ruraux doivent faire entendre la voix de la raison et de la mesure, de la sagesse et de la détermination pour ne pas céder à cette hyper-concentration, traduction par excellence du renoncement politique en matière d'aménagement du territoire, de péréquation financière, en un mot, d'équilibre et d'égalité des territoires.

C'est le sens de l'engagement quotidien des élus, qui constitue un maillage formidable pour porter cette ambition, à la condition d'être entendus et non défiés. Il en va de la pérennité de nos institutions comme celle de notre contrat social. Au même titre que le fait urbain a bouleversé notre vision du monde, le monde rural change vite. Cela oblige chacun d'entre-nous, responsables politiques locaux et nationaux, administrations centrales comme presse parisienne à considérer le rural enfin comme une évidence.

Vanik Berberian
Président des maires ruraux de France

La force des acteurs ruraux est d'offrir une vision optimiste et étayée qui vienne, non pas s'opposer par principe, mais compléter et réguler la vision urbaine et concurrentielle inadaptée aux défis de l'espace rural français.

MOBILISATION DEVANT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL



Photos Marcel Astruc

Marylise Lebranchu, Jean-Paul Carteret, Vanik Berberian et Alexandre Jardin

Le 18 avril, les maires ruraux, en écharpe, se sont réunis devant le Conseil Constitutionnel à Paris, pour manifester leur désaccord face au projet de loi NOTRe. «Le Conseil Constitutionnel entretient le flou sur les intercommunalités».

Parmi les passants, la présence d'Alexandre Jardin, écrivain et promoteur du mouvement des « Zèbres » aux côtés des maires ruraux quelques jours après leur présence à ses côtés sur le plateau de Canal +.

